

Difficultés techniques temporaires à la déclaration de formation continue obligatoire

Avis aux médecins dont les données sont transférées du portail Mainport du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

11 décembre 2020

Depuis quelque temps, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada n'est pas en mesure d'effectuer correctement la conversion crédits/heures lors du transfert des données colligées dans Mainport vers la déclaration de formation continue obligatoire au Collège des médecins.

Les activités de la section 3 du programme Mainport valent habituellement 3 crédits par heure de formation déclarée. L'effet principal des difficultés techniques du Collège royal est donc de générer des déclarations de formation continue erronées, où le nombre d'heures d'activités d'évaluation de l'exercice reconnues (équivalent de la section 3) semble être le triple de ce qu'il devrait être.

Cette situation découle de problèmes informatiques au Collège royal et le Collège des médecins ne peut malheureusement pas corriger les déclarations erronées qui en découlent. Le Collège royal est cependant informé de la situation et nous indique travailler à solutionner le problème.

Lorsque la situation sera corrigée, le Collège des médecins en informera rapidement ses membres.